

**Daniel GREMILLET**

Sénateur des Vosges

**Communiqué de presse**

Paris, le 19 décembre 2018

**Crédit d’impôt transition énergétique : le Gouvernement finit par entendre le Sénat sur les fenêtres et intègre l’amendement GREMILLET dans la loi de finances pour 2019**

Au lendemain de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de de loi de finances (PJL) pour 2019, Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges et Rapporteur des crédits « Energie », dénonce la manœuvre politicienne de l’Exécutif.

« *Contrairement à ce que la communication gouvernementale diffusée ces dernières heures pourrait laisser croire, c’est bien le Sénat qui a réintroduit, le 10 décembre dernier, les fenêtres parmi les dépenses éligibles au crédit d’impôt transition énergétique (CITE) à hauteur de 15 % en adoptant l’amendement que j’ai déposé et fait adopter aux côtés de mes collègues de la Commission des affaires économiques* » a rappelé excédé Daniel GREMILLET. « *Une fois de plus le Sénat a prouvé sa proximité avec le terrain*».

Et de poursuivre : « *les classes moyennes sont les grandes oubliées des dernières annonces du Gouvernement en matière d'énergie car elles ne pourront bénéficier ni de la surprime à la conversion, ni de la prime renforcée au remplacement des chaudières au fioul, ni des nouvelles dépenses éligibles au crédit d’impôt transition énergétique (CITE), qui sont soumis à plafonds de ressources, ce qui est inédit pour le CITE. Le Sénat a donc souhaité réorienter le curseur en faveur des classes moyennes à travers cet amendement qui figurait dans le PJL pour 2019 avant d’être supprimé par les députés de la majorité* » a estimé l’élu vosgien.

« *D’abord opposé à la mesure le 10 décembre, le Gouvernement a fini par se rallier aux arguments du Sénat neuf jours plus tard, en nouvelle lecture à l’Assemblée nationale. Bien qu’il n’en dise rien, le texte du Gouvernement reprend presque mot pour mot le dispositif du Sénat et de mon amendement : éligibilité des fenêtres au taux réduit de 15 %, sous condition de remplacement d’un simple vitrage et dans la limite d’un plafond de dépenses par fenêtre ».*

Saluant le recul du Gouvernement, Daniel GREMILLET s’est dit, toutefois, écœuré par ce jeu de dupes auquel s’est livré l’Exécutif. « *Ce type de manœuvre politicienne ne sert ni les Français, ni la qualité de la loi et nous fait perdre un temps précieux* ».

« *Plus généralement, la séquence de ces dernières heures, marquée par l’annonce puis la contre-annonce d’une annulation partielle des mesures décidées fin novembre pour compenser le poids de la fiscalité énergétique, interpelle sur la capacité de ce Gouvernement à entendre les Français : si l’on voulait encore décrédibiliser la parole publique et jeter de l’huile sur le feu, on ne s’y prendrait pas autrement !* » a, enfin, relevé le sénateur des Vosges.